



APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUES

Collectifs ou Hors les Murs

MISSION :

Les Appartements de Coordination Thérapeutique sont des institutions médico-sociales d'hébergement temporaire qui accueillent des personnes malades atteintes par le VIH ou par d'autres pathologies chroniques en situation de fragilité psychologique et sociale et nécessitant des soins et un suivi médical (Art. 15-Alinéa 9 de la loi du 17 janvier 2002).

Les ACT fonctionnent sans interruption pour permettre un accompagnement médical, psychologique et social optimal. La coordination médico-psycho-sociale a pour objectifs de soutenir le résident dans son parcours, de lui permettre l'observance des traitements, l'accès aux soins, l'ouverture de droits sociaux et l'aide à l'insertion sociale.

PUBLIC CONCERNÉ PAR LES ACT DE L'ASSOCIATION LE PONT :

Toute personne majeure :

- Atteinte d'une pathologie chronique ;
- En situation de précarité.

IMPLANTATION DES ANTENNES DU SERVICE :

Le Creusot, au sein du CHRS

CAPACITÉ TOTALE :

- 6 places en collectif ;
- 11 places en Hors les Murs.

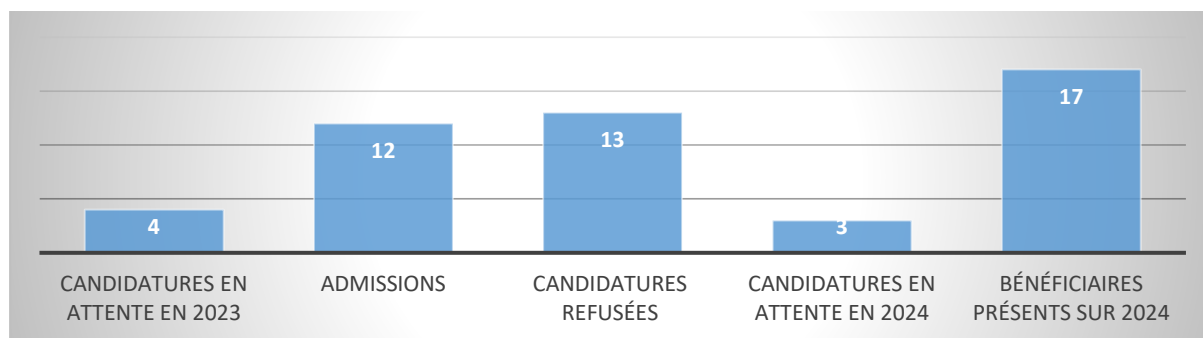
FINANCEMENT :

Agence Régionale de Santé

Données quantitatives

Candidatures et admissions ACT Le Pont :

23 nouvelles candidatures ont été reçues en 2024.



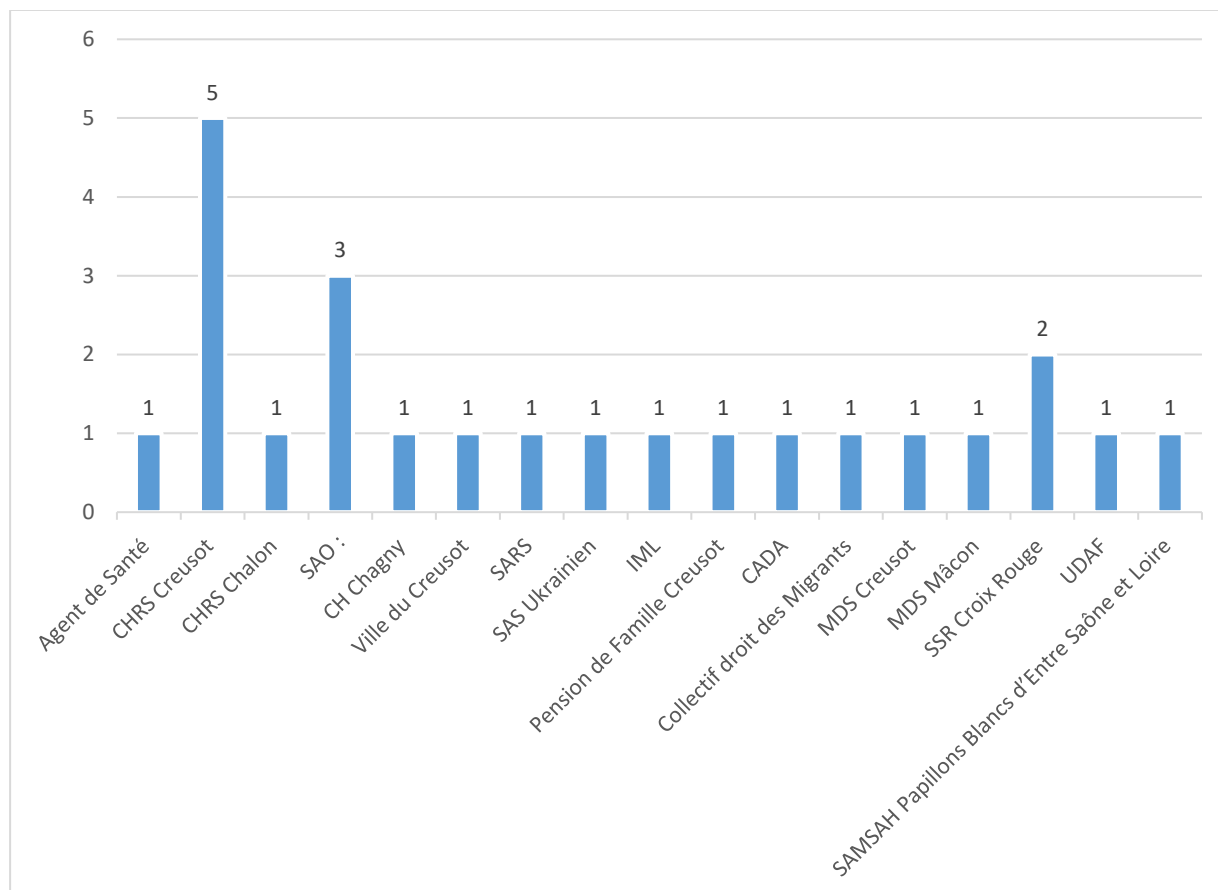
Taux d'occupation :

Le taux d'occupation sur l'ensemble du dispositif ACT de l'association Le Pont en 2024 de 53,27 %, soit une augmentation sur un an de 19,27 %.

Le taux d'occupation des ACT Collectif était en 2024 de 82,55 %.

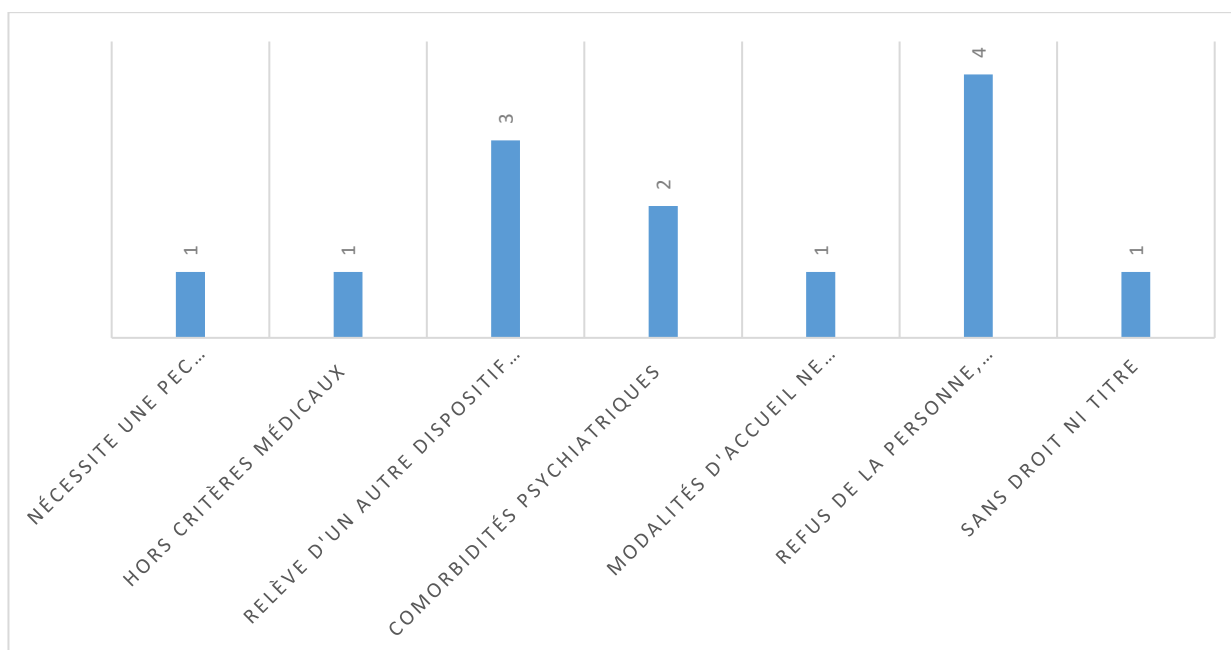
Le taux d'occupation des ACT Hors les Murs était en 2024 de 37,30 %. Nous notons que comme pour les ACT Collectifs, il faut du temps aux partenaires pour saisir le dispositif, en l'occurrence plus de 6 mois, et ce malgré un travail de communication important auprès des différents partenaires du territoire effectué dès l'ouverture des places par l'équipe en place.

Origines des demandes :

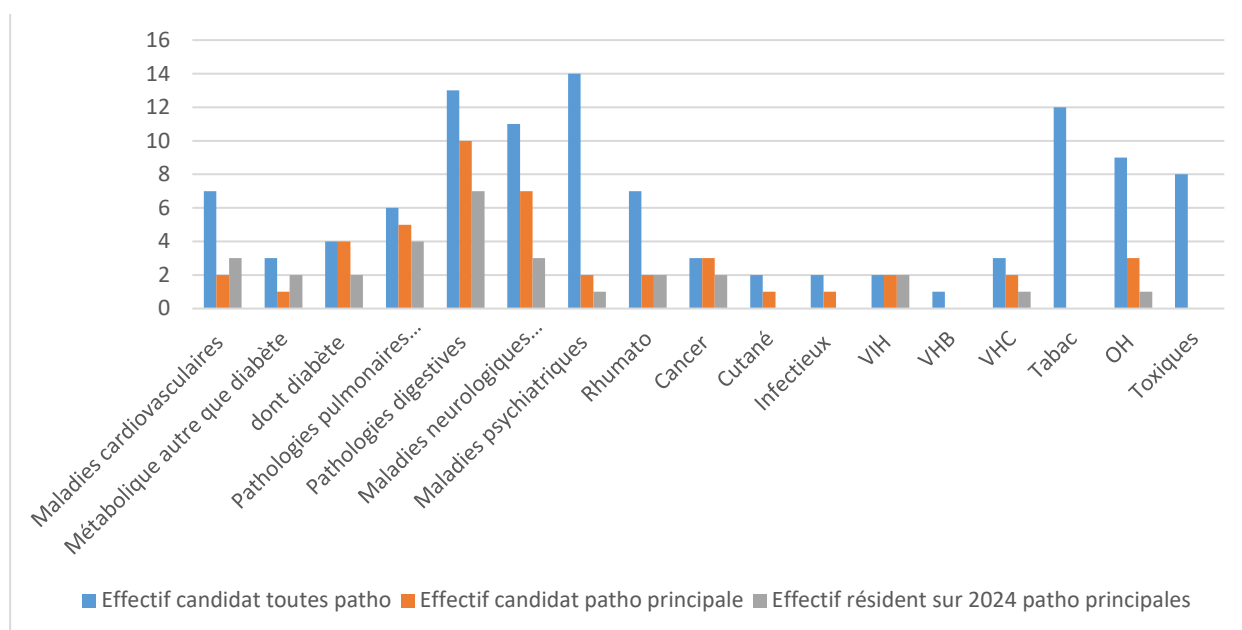


Motifs des refus :

13 candidatures refusées en 2024.



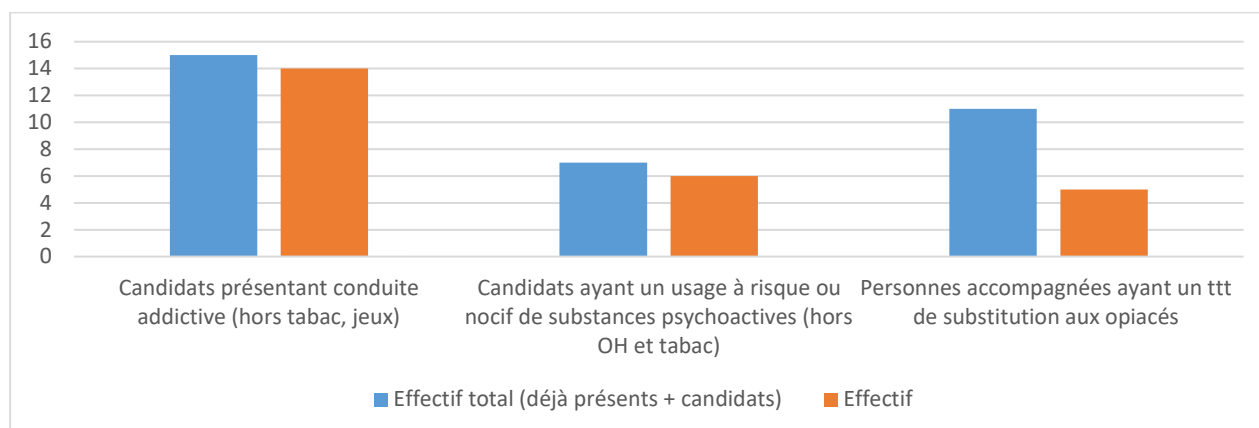
Répartition des pathologies principales ayant entraîné une demande admission ACT :



Prévalence des pathologies en ACT :

100 % des personnes accompagnées par le dispositif présentent une ou plusieurs comorbidités.

Prévalence des addictions en ACT :



Prévalence des situations de handicap en ACT :

7 résidents accueillis sur les ACT ont un handicap reconnu par la MDPH.

Données qualitatives

Faits marquants / activités spécifique :

Évolution de l'établissement :

Autorisation d'ouverture de 3 places ACT Hors les Murs par l'Agence Régionale de Santé. Secteur d'intervention limité à un rayon de 30 km autour du Creusot.

Mouvements du personnel sur l'année 2024 :

- Évolution du poste d'aide-soignante en passant d'un 0,75 ETP à 1 ETP ;
- Recrutement d'une travailleuse sociale à 0,80 ETP en juin ;
- Recrutement d'un psychologue à 0,10 ETP le 4 mars 2024 ;
- Démission du psychologue le 26 avril 2024 ;
- Recrutement d'un psychologue à 0,10 ETP le 3 mai 2024 ;
- Démission du psychologue le 3 juin 2024 ;
- Recrutement d'une IDE à 0,50 ETP le 1^{er} septembre 2024 ;
- Démission de l'IDE le 18 septembre 2024 ;
- Recrutement d'une IDE à 0,5 ETP en décembre 2024 avec prise de poste en janvier 2025.

Les deux psychologues ont mis fin à leurs contrats de travail sur leurs périodes d'essais, ayant choisi d'augmenter leurs temps de travail sur leurs autres activités.

L'infirmière a mis fin à sa période d'essai, le poste ne correspondant pas à ses attentes professionnelles.

Rencontres partenariales :

26 rencontres partenariales ont été réalisées au cours de l'année 2024, tant sur l'établissement que sur l'extérieur :

- **SPIP et Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire du Centre Pénitentiaire** de Varennes-le-Grand ont été rencontrés en janvier 2024 lors d'une réunion de travail ;

- **Centre de Santé Départemental Le Creusot** : une convention a été établie pour une prise en charge de l'ensemble de nos usagers. Ce partenariat s'avère extrême efficient dans la fluidité des prises en charges des personnes accompagnées et permet de garantir un suivi médical de ville à chacun.
Les professionnels des ACT sont reconnus par le partenaire dans leurs compétences, le respect des procédures établies conjointement et leur rigueur dans la diffusion des informations attendues lors des prises de rendez-vous et des consultations médicales ;
- **LAM / LHSS** : un partenariat naturel s'est mis en place entre les différentes structures du pôle santé de l'association permettant une fluidité dans le parcours de soin des personnes accompagnées et une personnalisation de la prise en charge suivant l'évolution des besoins. Le dossier d'admission de la personne accompagnée peut être transféré d'un dispositif à un autre après étude de la demande d'admission ;
- **Équipe addictologie, Harfleur-Hôtel Dieu Le Creusot, CSAPA Kairn 71, CSAPA Addiction France** : une convention va être établie en 2025 entre le CSAPA Addiction France et les ACT pour permettre une intervention en pratiques avancées sur l'établissement ;
- **Pension de Famille du Creusot** : mise en place de projets partagés ;
- **MDS Creusot, MDS Autun** ;
- **CHS Sevrey, Hôpital de Jour Jeunes Adultes, Clinique Val Dracy** ;
- **Harfleur-Hôtel Dieu Le Creusot, IDE ASALEE, Centre Hospitalier William Morey, SMR Boucicaut Croix Rouge, Centre Hospitalier de Mâcon** ;
- **ADEFO, Papillons Blancs d'Entre Saône-et-Loire, Papillons Blancs du Breuil, SDAT** ;
- **OPAC 71** ;
- **UDAF 71** ;
- **Laboratoire d'analyse Caron** ;
- **Centre équestre Chêne Vert ; Mme Enaud, Sophrologue ; La Clairière, médiation animale.**

Travaux réalisés sur 2024 :

Dans la continuité de l'année 2023, ont été travaillé les outils suivants :

- Procédure d'admission ACT et ACT Hors les Murs ;
- Livret d'accueil ACT et ACT Hors les Murs ;
- Dossier d'admission ACT et ACT Hors les Murs ;
- Contrat de séjour ACT et ACT Hors les Murs ;
- Règlement intérieur ACT et ACT Hors les Murs ;
- Flyer ACT et ACT Hors les Murs ;
- Fiche "personne de confiance" ;
- Dossier "urgence médicale" ;
- Dématérialisation des dossiers usagers.

Nous restons dans l'attente d'un logiciel professionnel. La mise en œuvre sera effective en 2025.

Ateliers thérapeutiques et activités éducatives :

19 activités éducatives et thérapeutiques proposées aux personnes accueillies sur les ACT :

- RDR-A ;
- Sophrologie, Médiation animale, Equithérapie, Yoga, Randonnées sportives ;
- Ateliers cuisine et diététique, Repas collectifs, éducation thérapeutique ;
- Ateliers éducatifs en lien avec les événements calendaires, Octobre rose, Prévention mois sans tabac, Prévention mois sans alcool-january dry ;

- Atelier coiffure et bien être ;
- Jardin thérapeutique, poulailler ;
- Semaine activités avec convention IFSI ;
- Participation aux tâches collectives ;
- Réunion résidents mensuelle.

Si les ateliers thérapeutiques et de prévention de la santé sont plébiscités dans leur ensemble par les personnes accompagnées, ils nécessitent une forte mobilisation des personnels pour parvenir à une adhésion aux projets lors de leur mise en œuvre.

Nous avons opté cette année pour une mixité des publics sur les temps de médiation, en ouvrant chaque proposition tant aux personnes accompagnées sur les dispositifs ACT qu'aux personnes accompagnées par le CHRS. Cette ouverture a permis de développer une dynamique de groupe durant ces différents temps, qu'ils soient en extérieur ou en intérieur. Le travail avec des intervenants extérieurs offre lui aussi la possibilité d'une énergie nouvelle.

Nous sommes dans l'attente de développer un groupe au sein de la salle d'activités sportives se trouvant au LAM en bénéficiant du matériel et du coaching de la professeur APA y intervenant déjà.

Difficultés rencontrées :

- Difficulté d'assurer la coordination des soins en raison de la problématique territoriale de santé (médecins traitants, spécialistes, psychiatres) ;
- Les arrivées et départs de psychologues ont mis en difficultés certaines personnes accompagnées qui étaient en attente d'un suivi psychologique au sein du dispositif ;
- L'accueil inconditionnel des personnes pouvant entraîner une embolisation du dispositif ACT collectif ;
- L'absence d'un logiciel professionnel et la montée en puissance des ACT commence à devenir une problématique malgré un grand travail de l'équipe quant à la création d'outils de suivi dématérialisé.

Plaintes et réclamations :

Les dispositifs ACT collectifs et diffus n'ont fait l'objet d'aucune plainte ni réclamation sur l'année 2024.

Événements indésirables et événements indésirables graves :

Un événement indésirable a été noté en 2024 à la suite de l'agression commise avec arme d'une personne accueillie sur les ACT collectifs à l'encontre d'une résidente du CHRS et des personnels présents du CHRS. L'agression était en lien avec une problématique de trafic de stupéfiants. La résidente a été interpellée puis placée en garde à vue avant que son exclusion des ACT lui soit signifiée. Les trois personnels concernés ont rédigé une FEI. Les personnels ainsi que la résidente du CHRS concernés ont été revus individuellement et en équipe par le chef de service et la directrice de territoire.

Démarche d'amélioration continue

Bilan des perspectives 2024 :

- Sur les deux rencontres partenariales programmées en 2024 entre les ACT, le SPIP et l'USMP, une seule a été effective sur le premier semestre ;
- Les différentes rencontres avec de nouveaux partenaires, principalement des secteurs sanitaires et médico socio ont été effectives et bénéfiques dans l'identification des procédures et du services apporté.

Nous notons aussi une meilleure appropriation du dispositif de la part des partenaires à travers la complétude des dossiers d'admission, augurant un taux d'occupation proche des 100 % sur les deux dispositifs en 2025 ;

- Le recrutement et la démission de deux psychologues consécutivement a mis en difficulté certaines personnes accompagnées qui s'étaient investies dans les suivis psychologiques proposés. Cela a aussi mis en exergue l'importance de ce poste sur le dispositif ;
- Recrutement 0,80 ETP travailleur social, et d'une IDE à 0,50 ETP ;
- L'ouverture des ACT à des opérateurs autres que le SPIP et à une population autre que des Personnes Placées Sous-Main de Justice (PPSMJ), a permis aux ACT d'élargir les pathologies principales et secondaires qui avaient une prévalence des troubles psychologiques ;
- Réflexion sur les locaux ;
- Contractualisation d'une convention partenariale avec le Centre de Santé CD71 du Creusot pour 14 patients ACT effective ;
- La contractualisation des partenariats reste à travailler ;
- Des rencontres dans les locaux avec l'IDE ASALEE (Action de Santé Libérale En Équipe) ont été réalisées ainsi qu'une première participation à un atelier culinaire ;
- Développer et accentuer la communication sur le dispositif auprès des partenaires locaux et territoriaux.

Perspectives 2025 :

- Mise en place d'un logiciel métier ;
- Contractualisation des partenariats ;
- Présence mensuelle du CSAPA Addiction France mensuelle en pratiques avancées ;
- Développer l'éducation à la santé et les groupes thérapeutiques ;
- Accentuer la participation des usagers dans leurs projets individuels.

LEXIQUE

ACT :	Appartements de Coordination Thérapeutique
ADEFO :	Association Dijonnaise d'Entraide des Familles
APA :	Allocation Personnalisée d'Autonomie
ASALEE :	Action de Santé Libérale en Equipe
CADA :	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CD :	Conseil Départemental
CH :	Centre hospitalier
CHRS :	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS :	Centre Hospitalier Spécialisé
CSAPA :	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
ETP :	Equivalent Temps Plein
FEI :	Fiche Effet Indésirable
IDE :	Infirmière diplômée d'Etat
IFSI :	Institut de Formation de Soins Infirmier
IML :	Intermédiation Locative
LAM :	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS :	Lits Halte Soins Santé
MDPH :	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS :	Maison Départementale des Solidarités
OH :	Alcool
OPAC :	Office Public d'Aménagement et de Construction
PEC :	Prise en Charge
RDRA :	Réduction des Risques Alcool
SAMSAH :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAO :	Service d'Accueil et d'Orientation
SAS :	Service d'Accueil des Déplacés Ukrainiens
SARS :	Service d'Accompagnement et de Réinsertion Sociale
SDAT :	Société Dijonnaise d'Assistance par le Travail
SMR :	Service Médical Rendu
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
SSR :	Soins de Suite et de Réadaptation
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales
USMP :	Unité Sanitaire en Milieu Pénitentiaire
VIH :	Virus Immuno Défiance Humaine
VHB :	Hépatite B
VHC :	Hépatite C